

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

Information relative à l'entrée en vigueur du troisième protocole additionnel à l'accord européen avec la république de Bulgarie (alignement tarifaire des exportations bulgares de produits textiles) ⁽¹⁾

Le protocole additionnel à l'accord européen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la république de Bulgarie, d'autre part, que le Conseil a décidé de conclure le 22 avril 1996, entre en vigueur le 1^{er} juin 1996, l'échange des notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 2 dudit protocole ayant été complété à la date du 29 mai 1996.

Information relative à l'entrée en vigueur du protocole additionnel à l'accord européen avec la Bulgarie (ouverture des programmes communautaires) ⁽²⁾

Le protocole additionnel à l'accord européen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part, que le Conseil a décidé de conclure le 4 décembre 1995, entre en vigueur le 1^{er} août 1996, l'échange des notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 4 dudit protocole ayant été complété à la date du 24 juin 1996.

⁽¹⁾ JO n° L 103 du 26. 4. 1996, p. 52.

⁽²⁾ JO n° L 317 du 30. 12. 1995, p. 24.